



**COMMISSION « Espaces naturels, Biodiversité, Climat, Energie »**

**Réunion du 3 juin 2022**

Membres présents :

Mathieu BILLON (ROSCANVEL)  
Gaëlle VIGOUROUX (CROZON)  
Roger LARS (LANDEVENNEC)  
Martine LE GUIRIEC (ROSNOEN)  
Marc PASQUALINI (Président, LE FAOU)

Excusé.e.s

Laurent GUILLON (LANVEOC)  
Yves LE MOIGNE (TELGRUC/MER)

Participaient à la réunion :

Sophie COAT, Agathe COURANT, Ségolène GUEGUEN, Hubert LE BRENN, Pierre MARTIN,  
Yvan SIONNEAU

**Ordre du jour**

---

- Restitution de l'évaluation du DOCOB
- Réflexion sur l'extension du périmètre Natura 2000
- Gestion des déchets littoraux et des bacs à marée
- Redevance des usages en espaces naturels sur les terrains du Conservatoire du Littoral
- Réserve Naturelle Régionale : actualités et infos
- Questions diverses

## **COMPTE-RENDU :**

CF Diaporama

### **Natura 2000**

---

#### **Restitution de l'évaluation du DOCOB**

Agathe Courant présente le travail d'évaluation du Document d'objectifs Natura 2000 réalisé entre novembre 2021 et avril 2022. CF présentation du diaporama.

L'évaluation détaillée ou la synthèse sont disponibles sur demande.

Sur la partie « Agriculture », Gaëlle Vigouroux souligne les difficultés rencontrées concernant l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire. Elle soulève la question de l'existence de possibilités dérogations pour l'installation de petits bâtiments qui permettrait l'installation de petites exploitations. Celles-ci auraient un impact positif sur le paysage et la biodiversité. L'évaluation avait mis en exergue une fermeture des milieux, problématique à laquelle « l'agriculture » pourrait être une réponse.

Les difficultés d'installations viennent de différents facteurs : le parcellaire morcelé et l'impossibilité de trouver un siège d'exploitation (coût de l'immobilier, spéculation).

Il devient donc effectivement quasi impossible pour des jeunes agriculteurs de s'installer.

A noter que le Conservatoire du littoral a permis l'installation d'une exploitation à Dinan : la ferme de Kerguillé.

Il faudrait pouvoir dupliquer cette démarche.

Concernant l'Opération Grande Site (OGS) citée dans l'évaluation du DOCOB (pour répondre à des problématiques au-delà de Natura 2000 et mener une réflexion globale à l'échelle du territoire), Gaëlle Vigouroux souligne le manque de concertation des projets de modification des stationnements actuels.

Ségolène Guéguen précise qu'une OGS a justement vocation à améliorer la concertation et à impliquer les habitants.

Marc Pasqualini précise qu'il est parfois difficile de réussir une concertation car les habitants ne se mobilisent pas facilement et, parfois, c'est une fois que les projets sont réalisés que mécontentements et désaccords se manifestent.

Concernant l'acquisition des connaissances naturalistes, Gaëlle Vigouroux note qu'il est important de chercher les financements nécessaires (appel à projets) et peut être aussi faire appel aux sciences participatives.

#### **Réflexion sur l'extension du périmètre Natura 2000**

Dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées, une réflexion est menée sur le développement des aires protégées.

Cette stratégie repose sur deux piliers : 1) Un objectif de 30 % d'aires protégées, qui constituent la trame de protection du territoire ; 2) Un objectif de 10 % de protection forte, avec un niveau plus élevé de protection.

Actuellement la construction de la SNAP inclue une concertation à l'échelle locale pour proposer des périmètres.

Natura 2000 fait partie des périmètres qui peuvent être étendus.

Peut-on réfléchir à l'extension du site « Presqu'île de Crozon » ?

Deux secteurs sont exposés : l'étang du Fret et les landes de Trésigneau.

Les membres de la commission valident le principe sous réserve de consulter les communes concernées en amont.

## **Service Espaces naturels**

---

### **Gestion des déchets littoraux et des bacs à marée**

Yvan Sionneau rappelle que fin 2022, le PNMI se désengage de la gestion des bacs à marée puisque les financements européens dans le cadre du projet « PPP » s'arrêtent.

2 scénarios sont présentés aux élus.

Gaëlle Vigouroux a commencé à cartographier les points de dépôts des déchets marins sur le territoire (dans le cadre de l'EPAB). Elle souligne que beaucoup de citoyens ramasseurs se découragent, il faudrait les insérer dans les réflexions en cours sur ce sujet, réfléchir à des tickets d'accès à la déchetterie ?

Hubert Le Brenn se fait le porte-parole de la commune de Lanvéoc, pour qui cette action, parfaitement réalisée par les agents communaux dans le cadre de la propreté urbaine, doit rester aux services techniques de la commune.

A l'inverse Martine Le Guiriec note que la commune de Rosnoën n'a qu'un seul agent technique, déjà surchargée de travail, et qu'elle enlèvera les bacs à marées si la CCPCAM ne prend pas leur gestion en charge.

Marc Pasqualini suggère de faire remonter les pratiques et volontés de chaque commune avant de prendre une décision.

Roger Lars remarque qu'il faut aussi tenir compte des communes qui jusque là n'avaient pas de bacs à marée, et qui peut-être s'équiperont aussi. Pour le Sillon des Anglais, il propose qu'une solution soit recherchée avec l'association des plaisanciers pour évacuer les déchets entreposés à la racine du sillon.

### **Redevance des usages en espaces naturels sur les terrains du Conservatoire du Littoral**

Yvan Sionneau présente la réglementation ainsi que la décision du CDL d'appliquer ces textes. La méthode de calcul est présentée. Dans la plupart des cas, la redevance appliquée correspond à un montant d'un (1) euro par participant. Le montant de cette redevance est facturé et encaissé par le gestionnaire, ici la CCPCAM, et vient abonder le budget du service SEN.

Après discussion, il est décidé de ne pas appliquer cette redevance cette année car les modalités d'application n'ont pas suffisamment été abordées avec les organisateurs de manifestation.

Une réunion avec les organisateurs est à organiser à l'automne afin de rediscuter de la mise en place de cette redevance et de sensibiliser les organisateurs au sujet de la préservation des espaces naturels.

En ce qui concerne le souhait de l'ONF de mettre en place une redevance pour les associations proposant des prestations en forêt, Marc Pasqualini propose qu'on rédige un courrier à adresser à la direction nationale de l'ONF afin d'exprimer nos inquiétudes quant à la monétarisation de l'accès à la nature.

## **Réserve Naturel Régionale**

---

### **Actualités et infos**

Sophie Coat présente les dernières actualités et les actions à venir de la Réserve naturelle (en termes d'études, de suivis, de gestion des sites et d'animation).

CF diaporama.

L'observatoire photographique du paysage (OPP) de la Réserve naturelle de la presqu'île de Crozon est en ligne sur la plateforme des OPP bretons : <http://popp-breizh.fr/public/popp> (un point de vue a pour l'instant été enregistré, le travail est en cours et 19 autres points de vue y seront intégrés).

Gaëlle Vigouroux propose d'ajouter le logo Géopark aux affiches présentant les conférences à venir de la Réserve naturelle.

## **Questions diverses**

---

### **Stage de Pierre Martin :**

Pierre Martin, en formation à l'UBO en licence « Aménagement et urbanisme durable, Environnement » réalise actuellement un stage (23 mai- 8 juillet) pour cartographier les aménagements (clôtures, barrières, monofils...) et la signalétique (panneaux d'information, panneaux directionnels...) dans les espaces naturels afin que l'on puisse travailler plus facilement pour la maintenance et le remplacement de ces éléments. Ce travail viendra renforcer la base de données du SIG (Système d'information géographique) de la Communauté de communes.

### **Frelons asiatiques**

Un nouveau prestataire est en charge de la destruction des nids sur les communes d'Argol, Landévennec, Ronsoën, Le Faou et Pont de Buis Les Quimerc'h. Il s'agit de SAB (Service antiparasitaire de Bretagne).

La déclaration des nids se fait via un tableau en ligne.

### **Achat de parcelles à Roscanvel**

Mme Le Coz a contacté la communauté de communes pour la vente de parcelles sur la commune de Roscanvel.

Certaines de ces parcelles se trouvent dans la roselière et sont donc intéressantes d'un point de vue biodiversité. La commune n'étant pas intéressée. La communauté de communes se propose de les acheter.

La commission émet un avis favorable à cet achat.

### **Véhicules Aménagés**

Une publicité de la société « Moovecamp » a été imprimée au verso du programme du festival « Du bout du monde ». Cette publicité présente un véhicule stationné sur la dune avec du matériel déployé. Cette publicité est illégale en vertu de l'article L 362-4 du code de l'environnement. Il est proposé de rédiger un courrier a destination des loueurs pour leur rappeler la réglementation liée à leur activité commerciale.

- Validé par les élus.